



D.G.A. ENFANCE SPORTS CULTURE
 DIRECTION CULTURE PATRIMOINE
 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE
 ☎ : 04 42 77 91 15
 ✉ : conservatoire@ville-vitrolles13.fr

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVE 2023/2024

Mesdames et Messieurs les élèves et parents d'élèves.

Je vous prie de bien vouloir trouver, les modalités d'inscriptions pour l'année scolaire 2023/2024.

Par ailleurs, et sans déroger aux habitudes, nous inscrivons tout d'abord les ANCIENS ELEVES puis les NOUVEAUX.

Après réception de votre dossier d'inscription, vous recevrez un mail de confirmation début juillet. La validation de votre dossier sera effective au moment de votre premier paiement en septembre.

ATTENTION : Toute inscription, pour un CHANGEMENT de discipline, est considérée comme une nouvelle inscription. Je souhaite attirer votre attention sur le fait de devoir respecter les **créneaux annoncés**, faute de quoi, nous ne pourrions prendre votre inscription en compte.

La Direction du Conservatoire.

Réinscription anciens élèves Danse et Musique : Du mardi 30 mai au vendredi 9 juin inclus

Le secrétariat est ouvert de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi

RAPPEL : Les inscriptions en Danse et en Musique sont limitées, même pour les anciens élèves

Inscriptions nouveaux élèves Danse et Musique : Du lundi 19 juin au vendredi 30 juin inclus

Le secrétariat est ouvert de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi

Pour la Musique :

Les élèves inscrits seront informés par mails des dates de rencontre avec les professeurs de musique pour les emplois du temps.

Pour la Danse :

Les listes par niveau et par professeurs seront affichées au Conservatoire.

LISTES DES PIÈCES A FOURNIR IMPERATIVEMENT LORS DE L'INSCRIPTION

ATTENTION : AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ SANS LA TOTALITÉ DES PIÈCES DEMANDÉES.

AUCUNE DÉROGATION NE SERA ACCORDÉE.

- 1 photos d'identité récente
- Pour les Vitrollais l'avis de situation déclarative d'imposition **2023 sur les revenus 2022**
- 1 attestation d'assurance en responsabilité civile pour **l'année 2023/2024**
- 1 certificat médical d'aptitude à la danse ainsi que pour l'éveil artistique de moins de 3 mois pour les nouvelles inscriptions (certificat valable 3 ans)

Paiement en 2 fois :

- **1^{er} paiement obligatoire dès réception de la facture, envoyée courant du mois d'octobre.**
- **2^e paiement en décembre.**

Mode de paiement: Chèque bancaire **à l'ordre de Régie du Conservatoire** espèces (prévoir la somme exacte), carte collégiens de Provence, le Pass Culture.